

République Française
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 17 mars 2022
Convocation en date du 10 mars 2022

Membres afférents au Conseil Syndical : 18

Délégués présents : Mesdames : MARCON Dominique, PELAEZ-BACHELIER Hélène
Messieurs : ARNAUD Robert, BENOIT Denis, BOUVIER Jean-Marc, CHAVE Philippe, LEMERCIER
Christophe, MOREL Loïc, TRON Frédéric, VALLON Cyrille.

Membres excusés : Mesdames : BORDERES Danielle ; LORENZETTI Muriel
Messieurs : AURIAS Claude, CAILLET Christian, DELAYE Dominique, FALLIGAN Claude, POINT Jean-
Pierre.

Pouvoirs : Monsieur FAYARD Francis donne procuration à monsieur CHAVE Philippe

A été élu secrétaire de séance : Madame MARCON Dominique

Votants : 09

Exprimés : 10

DELIBERATION N°3/2022

1. Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2021

Vu les articles L52211-1 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Considérant le compte administratif du budget 2021 faisant apparaître les résultats suivants :

- Dépenses de fonctionnement à hauteur de	138 708.93 Euros
- Recettes de fonctionnement à hauteur de	144 830.46 Euros
Soit un résultat de fonctionnement de	+ 6 121.53 Euros
- Dépenses d'investissement à hauteur de	22 391.97 Euros
- Recettes d'investissement à hauteur de	67 803.93 Euros
Soit un excédent d'investissement de	+ 45 411.96 Euros

Considérant que le compte de gestion 2021 transmis par Madame la trésorière est conforme au compte administratif 2021,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve la similitude du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice budgétaire 2021**
- **Approuve le compte administratif de l'exercice budgétaire 2021**

Fait et délibéré par les délégués syndicaux soussignés, et ont signé au registre les membres présents.

**Le Président,
Loïc MOREL**

